

TERMES ET CONDITIONS

Préambule :

L'ensemble des requis ci-dessous fait partie intégrante de la commande d'achat. Le fournisseur reconnaît que ses éventuelles conditions générales de ventes ne peuvent contredire ni remplacer les requis ci-dessous.

Référentiel d'Assurance qualité :

La réalisation des approvisionnements de Lev-Fab doit répondre aux exigences partiel ou total du référentiel ISO 9001 V2015

La réalisation des approvisionnements de Lev-Fab pour les secteurs Aéronautique, Aérospatial et de la défense doivent répondre aux exigences du référentiel AS 9100 D. Les articles destinés aux secteurs de l'Aéronautique, l'Aérospatial et de la défense sont identifiés dans la commande d'achat.

Les procédés spéciaux du fournisseur (Soudure, Collage et Mastiquage, Rivetage, Traitement de surface incluant peinture, Forgeage/Moulage/Extrusions/Tôles, Traitement Thermique, Soudage/Brasage, Serrage au couple/Marquage Témoin, GRP (Composite Polyester/Panneau Phénolique) doivent faire l'objet d'un descriptif des modes opératoires, d'une validation ou qualification de ces procédés et du personnel intervenant.

Le fournisseur doit informer les services qualité et achats Lev-Fab des changements intervenus sur le produit (procédés de fabrication, matières, sous-traitant, etc...).

Le fournisseur doit émettre un certificat de conformité en tout temps et un certificat d'inspection si requis

Le fournisseur doit s'assurer d'être socialement responsable soit (droit de l'homme, discrimination, environnement, sécurité et âge minimum de travail).

Le fournisseur doit prévenir l'utilisation de pièces contrefaites.

Le fournisseur doit se consacrer à assurer que le produit ou service offert soit sécuritaire et ne représente pas de risque inacceptable de dommage pour les personnes ou les biens.

Lev-Fab et son client final se réservent le droit d'intervenir de la façon jugée nécessaire pour s'assurer de la qualité des produits.

Lev-Fab ainsi que leur client et les autorités de régulation se réserve le droit de visite pour les zones applicables de toutes les installations, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, impliqué dans l'ordre et les documents applicables. Cette disposition peut s'appliquer au cas par cas aux fournisseurs du fournisseur ou à ses sous-traitants, quel que soit son rang dans la chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des exigences qui lui sont transmises sont répercutées et respectées par ses propres fournisseurs ou sous-traitants.

Les exigences qualités des clients de Lev-Fab sont applicables aux fournisseurs de Lev-Fab

Éléments formalisant les exigences :

L'ensemble des éléments mentionnés :

- dans la commande d'achat
- dans les spécifications techniques du fournisseur, dûment publié (Web, catalogue, e-mail),
- dans les plans fournis au fournisseur,
- la(les) dernière(s) révision(s) des normes et spécifications particulières appelées dans ces documents fait partie intégrante de l'exigence liée à la commande d'achat.

TERMES ET CONDITIONS

Autres normes Spécifiques :

Les références achetées par Lev-Fab pour lesquelles il est stipulé un Respect de Normes Spécifiques doivent être accompagnées des Documents nécessaires à la traçabilité imposée par ces Normes Rohs, Reach, Aws, Cwb, Asme etc.

Exigences Environnementales :

Lev-Fab s'engage à la réduction des impacts environnementaux par de meilleure pratique et ce dans le cadre de la norme ISO 14001. Lev-Fab cherche une relation avec ses fournisseurs, soucieux de l'environnement et des impacts significatifs partageant les mêmes objectifs d'une production écoresponsable. Lev-Fab encourage les fournisseurs de visé les exigences de la norme ISO 14001 dans leurs objectifs annuels.

Cette liste des exigences environnementales définit les responsabilités et engagements que Lev-Fab souhaite partager avec ses sous-traitants dans le cadre de la relation qui les lie.

Lev-Fab s'engage :

- A transmettre à ses sous-traitants toutes les informations pertinentes sur son système de gestion de l'environnement.
- Construire avec ses sous-traitants une relation de confiance pour favoriser leur potentiel de pratiques nouvelles en gestion de l'environnement afin de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et d'innovation.
- A respecter les règles de la concurrence ainsi qu'à l'égalité de la sélection des entreprises en compétition en regard des critères environnementaux.

Le fournisseur s'engage :

- A respecter les étapes du processus achat de Lev-Fab.
- A respecter les consignes de santé-sécurité des personnes et des installations sur l'ensemble des sites.
- A sélectionner des produits et services respectueux de l'environnement et analyser les impacts tout au long de leur cycle de vie.
- A réduire au maximum l'utilisation de matières non renouvelables.
- A récupérer et recycler les matériaux composants le produit utilisé et en facilité le retour aux installations de recyclage ou de récupération.
- A utiliser des produits consommant le moins possible d'énergie, d'eau, de produits chimiques, de carburant, de matières, etc...
- A utiliser des produits moins polluants à l'utilisation que d'autres produits concurrent (émissions toxiques, déversements dans l'environnement...) et ainsi éliminer les substances pouvant mettre en danger la santé des utilisateurs.
- A promouvoir le respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement et met en œuvre les actions nécessaires pour limiter l'impact de ses activités.
- A transmettre toute information relative à un produit dangereux utilisé dans le cadre de ses activités à Lev-Fab et aviser comment seront disposés ces matières.

TERMES ET CONDITIONS

Exigences Réglementaires ou Légales :

Il appartient au fournisseur d'identifier et de prendre en compte les exigences réglementaires ou légales applicables au produit livré.

Pièces achetées sur plan :

La définition du plan 2D indicé est le seul document faisant foi. Les pièces modèles éventuelles ou les autres documents (tels que 3D Catia) sont fournis pour information seulement, sans valeur contractuelle à moins d'avis contraire écrite de Lev-Fab.

Le fournisseur doit fournir, pour la validation des premières pièces, les éléments suivants :

- Rapport métrologique
- Organigramme des processus de fabrication et de contrôle. Les opérations sous-traitées doivent clairement être identifiées et le nom du sous-traitant mentionné. Le fournisseur est responsable du choix de son sous-traitant et s'assure qu'il connaît, respecte et fait appliquer les normes relatives à son métier et au produit à fabriquer. Le fournisseur est en charge de la qualification de son sous-traitant, et assume donc l'ensemble de la responsabilité qualité lié au produit acheté par Lev-Fab.
- Plan de surveillance de chaque pièce
Lev-Fab
- Certificat matière
- Certificat de contrôle des revêtements (épaisseur, tenue corrosion, etc.)
- Certificat conformité

Lev-fab exige un contrôle d'inspection à 100 % sur les processus montrant une caractéristique critique clé pour les caractéristiques moins essentielle elles doivent être inspectées suivant les exigences des plans d'échantillonnage.

Si le fournisseur effectue des études de capacité, ils devront démontrer que les processus sont sous contrôle en montrant un Cpk de 1,33 ou supérieur sur toutes les principales caractéristiques, pour toutes autres exigences, spécifications ou dimensions générales elles devront être contrôlées par le processus d'inspection normale.

Dans le cas d'un outillage spécifique financé par Lev-Fab ou ses clients, le fournisseur devra fournir à Lev-Fab les informations suivantes :

- La désignation de l'outillage.
- Le numéro de plan et la/les pièce(s) auquel il se rapporte
- Son numéro d'inventaire ou d'immobilisation
- Le lieu où l'outillage peut-être visible et disponible.
- Le nom et coordonnées de l'interlocuteur à contacter pour tous renseignements sur cet outillage.

Le fournisseur peut fractionner sa première ligne de commande pour présenter en avance de phase, ses premières pièces fabriquées pour validation du produit.

Tous les approvisionnements de pièces achetées sur plan doivent être accompagnés d'une déclaration de conformité.

TERMES ET CONDITIONS

Non-conformité et documents manquants :

En cas de pièces non-conformes détectées par Lev-Fab, le fournisseur doit :

- Répondre immédiatement sur la prise en compte de la DDF (Déclaration de Défaillance Fournisseur) et sur les actions curatives qu'il met en place pour sécuriser les productions en cours et remplacer les quantités incriminées.
- Répondre sur l'analyse et les actions correctives mises en place assurant la livraison de produits conformes et la non récurrence de la non-conformité.

Lev-Fab se réserve le droit de bloquer le paiement des factures en-cours à hauteur du montant de la ligne de la commande sur laquelle se trouve la non-conformité ou la livraison sans les documents exigés.

Dans le cas de pièces non conformes détectées par le fournisseur et à travers la chaîne d'approvisionnement de celui-ci, le fournisseur doit:

- Systématiquement signaler aux services Qualité et Achats de Lev-Fab la détection de la non-conformité.
- Mettre en place un plan d'action en concertation avec les services Qualité et Achats Lev-Fab pour le remplacement et le traitement de la non-conformité.
- Lorsque l'écart constaté est sans incidence sur la fiabilité et la fonction du produit, le fournisseur peut soumettre aux services qualité et achats Lev-Fab une demande de dérogation.

Délais de livraisons – pénalités :

Les délais de livraisons accusés par le fournisseur et acceptés par Lev-Fab sont contractuels. Lev-Fab se réserve le droit d'imputer au fournisseur les pénalités de retard dont il serait à l'origine ainsi que les coûts de reprise ou de rattrapage chez ses clients, liés à des non conformités ou des retards de livraison.

Les livraisons ne pourront être effectuées avant la date souhaitée dans la commande d'achat ou accusée et explicitement acceptée par Lev-Fab

Traçabilité, identification et enregistrements :

Le fournisseur doit :

- assurer l'identification des produits selon les identifications définies par les documents contractuels
- assurer la traçabilité des fournitures : aptitude à retrouver l'origine, l'historique, l'utilisation ou la localisation du produit au moyen d'une identification enregistrée.
- Conserver ou faire conserver les enregistrements relatifs à la qualité des produits pour lui-même et ses propres sous-traitants pour une durée minimum de 10ans.

Conditionnement – Emballage – Logistique :

Le fournisseur s'assure que le conditionnement des produits achetés respecte l'intégrité des produits achetés et qu'il est compatible avec son choix logistique.

Le sous-traitant doit s'assurer que son procédé d'emballage améliore le cycle de vie des produits. Ceci peut être accompli en supprimant ou en diminuant la quantité utilisée. Il peut privilégier l'utilisation de contenants de format plus économique au détriment de contenants individuels. L'utilisation de matériaux recyclés pour l'emballage est recommandée.

Toute réception de pièces endommagées à cause d'une protection ou d'un emballage inadapté pourra faire l'objet d'un refus auprès du transporteur qui remportera le produit.

TERMES ET CONDITIONS

Identification des produits livrés – Bordereau de Livraison :

L'identification Lev-Fab est structurée de la manière suivante, le N° d'ARTICLE et révision.

Dans le cas de pièces sur plan, la révision, si elle existe, fait partie intégrale du N° d'ARTICLE. La fourniture associée, appelée en commande et le plan de définition qui s'y rapporte portent la même révision. Sa mention est obligatoire.

Plusieurs pièces peuvent être regroupées dans une Unité de Manutention (UM), si ce regroupement correspond au contenu du Bon de Livraison.

Le BL doit être physiquement accroché à l'UM qui correspond à son contenu. Il ne peut se référer qu'à un seul et unique N° de Commande Lev-Fab. Il mentionne obligatoirement pour chaque poste, en plus de la référence du Fournisseur :

- le N° d'ARTICLE Lev-Fab.
- le N° de ligne dans la commande Lev-Fab.

Toute expédition de pièces ne respectant pas ce Cahier des Charges pourra être traitée comme Non-Conformité et faire l'objet d'un retour à la charge du fournisseur.